

Le 3 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 3 septembre 2019, de 20 h à 20 h 15 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Réal Lévesque, maire suppléant, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

152-2019

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 août 2019
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 26 août 2019
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Correspondance
9. Autres sujets
10. Période de questions
11. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 août 2019

153-2019

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 26 août 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 26 août 2019

M. Réal Lévesque, maire suppléant, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 26 août 2019.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

154-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 33 856,63 \$ à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

M. Dany Chénard informe les membres du conseil qu'il n'a aucune information à transmettre puisqu'il n'y a pas eu de rencontre dernièrement.

7. Rapport d'organismes

Manon Bélanger conseillère donne un compte-rendu sur la fête d'accueil des nouveaux arrivants et de remerciements aux bénévoles, tenue à la Chapelle de la Grève en fin de semaine.

Les activités se sont bien déroulées. Elle en profite pour remercier les membres du Comité de la Chapelle présent dans la salle pour leur implication dans cette activité.

Ils ont reçu de beaux commentaires.

Parmi les nouveaux arrivants il y avait 5 familles présentes.

Mme Bélanger a communiqué avec les propriétaires des Fermes Dubé et Garon afin qu'ils invitent les Guatémaltèques toutefois compte tenu du travail qu'ils avaient à faire ils n'ont pas pu être présents.

Certains ont demandé qu'il y ait une réflexion sur la date de tenue de cette activité puisqu'il y a beaucoup de personnes qui sont à l'extérieur pendant ce congé de fête du Travail.

Pour ce qui est du suivi concernant la classe de prématernelle elle a eu une discussion avec la Directrice de l'École laquelle n'a pu que confirmer que les 4 ans (2 enfants de Saint-Denis) iront à l'École de Mont-Carmel. Qu'ils se sont assurés que le transport se ferait sans transfert, donc directement de Saint-Denis à Mont-Carmel. Pour les maternelles 5 ans, ils sont inscrits à Mont-Carmel également.

Lynda Lizotte conseillère informe les élus que parmi les bénévoles il n'y avait pas beaucoup de personnes présentes sauf les représentants des organismes. Elle mentionne qu'il y aurait lieu de tenir l'activité à une autre date dans les prochaines années.

8. Correspondance

8.1 École J.-C. – Chapais

CONSIDÉRANT	Demande d'aide financière pour une sortie avec l'organisme OBAKIR qu'il y aurait une sortie exploratoire des marais avec les enfants de l'École J.-C. –Chapais au cours de mois de septembre;
CONSIDÉRANT	que cette sortie consiste à faire connaître aux élèves la biodiversité des marais et les informer sur l'importance de préserver ceux-ci le plus longtemps possible;
CONSIDÉRANT	que les élèves devront s'y rendre en autobus et qu'il y a des coûts reliés au transport qui se situent aux alentours de 125 \$;
CONSIDÉRANT	que l'École a formulé une demande d'aide financière pour défrayer ces coûts;
EN CONSÉQUENCE, 155-2019	<p>Et compte tenu que la municipalité a déjà contribué pour l'achat d'un défibrillateur pour l'École à la hauteur de 400 \$;</p> <p>Il est proposé par Mme Lynda Lizotte Appuyé par M. Étienne Brodeur</p> <p>De contribuer à cette activité pour un montant de 75 \$ afin d'aider à défrayer les coûts de transport des élèves.</p>

8.2 Fondation André-Coté Concert-bénéfice

CONSIDÉRANT que le concert des familles honore une personne par municipalité du Kamouraska qui est décédée **d'un cancer ou d'une maladie incurable**;

CONSIDÉRANT que la date du concert est fixée au 5 octobre 2019 devant se tenir à la Cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à 19 heures;

CONSIDÉRANT que la famille de Labbé Jean-Baptiste Ouellet a accepté qu'il soit honoré lors de ce concert;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités du Kamouraska sont représentées lors de ce concert;

CONSIDÉRANT que le coût du billet est de 30 \$;

EN CONSÉQUENCE,
156-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité achète deux billets pour le concert. Des représentants de la municipalité de Saint-Denis de La Boutellerie seront désignés ultérieurement.

9. Autres sujets

Étienne Brodeur conseiller informe les élus que citoyens résident, M. Denis Aubert suggère que la définition de « De-La Boutellerie » soit inscrite sur le site Web municipal.

10. Période de questions

M. Louis-J. Desjardins demande s'il pourrait y avoir une continuité dans l'installation de tuyaux le long de la route 287.

M. Réal Lévesque maire suppléant informe M. Desjardins qu'il semble que le Ministère a mentionné précédemment qu'il compléterait ces travaux lors des travaux d'interception et de traitement des eaux usées municipales, s'il en juge nécessaire.

11. Clôture et levée de la séance

157-2019

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 15.

Signature du procès-verbal

M. Réal Lévesque,
Maire suppléant

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILET TOUT	574,88 \$	
ANNE DESJARDINS (km dépôts au comptoir)	9,80 \$	
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	635,80 \$	
EAU LIMPIDE INC	24,90 \$	
FERME LENIQUE	50,59 \$	
FERME PIERRE GARON	3 449,25 \$	
FLEURISTE LE BEL ARÔME INC	78,18 \$	
FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ	20,00 \$	
LYNDA LIZOTTE (maïs pour fête nouveaux arrivants)	82,50 \$	
MANON BÉLANGER (épicerie pour fête nouveaux arrivants)	165,18 \$	
MARIE-HÉLÈNE MORNEAU	370,72 \$	
MRC DE KAMOURASKA	75,05 \$	
NETTOYEUR DAOUST FORGET	110,66 \$	
PROPANE SELECT INC	220,75 \$	
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 550,42 \$	
SIGNALISATION LÉVIS INC.	3 102,02 \$	
SUZANNE DUBÉ (envois médiaposte fête nouv. Arrivants)	48,08 \$	
TECHNOLOGIE LANKA	175,00 \$	
VILLE DE SAINT-PASCAL	7 409,73 \$	
	SOUS-TOTAL	21 153,51 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE AOÛT 2019

SALAIRES (AOÛT 2019)	6 250,15 \$	
REMISES GOUVERNEMENTALES (AOÛT 2019)	3 041,41 \$	
CONCIERGERIE	1 092,00 \$	
GREAT WEST	470,32 \$	
VIDÉOTRON	146,07 \$	
HYDRO-QUÉBEC	1 508,73 \$	
FRAIS BANCAIRE	194,44 \$	
	SOUS-TOTAL	12 703,12 \$
	GRAND-TOTAL	<u>33 856,63 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2019 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 3 septembre 2019

Annexe

Résolution

154-2019

Par: Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire-trésorière